

## Thème : Actualité jurisprudentielle de la procédure civile

**Date :** Lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 17h00

**Lieu :** Montargis

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- \* Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière
- \* Anticiper la jurisprudence susceptible d'intervenir sur les points non encore tranchés,
- \* Optimiser la rédaction des conclusions soulevant des questions de procédure ou y répondant

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

Panorama de l'évolution jurisprudentielle récente concernant les principes directeurs du procès civil, les actes de procédure, la représentation, les mesures d'instruction, la péremption, l'appel ...

**Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé

**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Maître Estelle GARNIER, Avocat au barreau d'Orléans

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85 € la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45 € pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.